

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 4 Avril à 20 H, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS :

MM. PROVAIN, Mme BASQUE, BELTRAMI, BORT, BOUDIE, CILIENTO, Mme CHADOURNE, CHALARD, Mme CLAYTON, GOLFIER, Mme GRANDET, Mme JULIA, Mme LAVOISIER, LAULHAU, LETELLIER, Mme MOLA, Mme SELIER DE BRUGIERE, Mme TRAMOND, TOMADA VERTUEL

Monsieur François CILIENTO a été désigné secrétaire de séance.

Sous la présidence de Monsieur Robert PROVAIN, Maire sortant, et après avoir accueilli l'assemblée, l'appel des Conseillers Municipaux élus au scrutin du 30 Mars 2014 a été effectué.

Monsieur PROVAIN a ensuite donné la présidence à Madame Josette LAVOISIER, doyenne de l'assemblée.

Une seule candidature aux fonctions de Maire ayant été proposée, celle de Monsieur Christophe CHALARD, il a ensuite été procédé à l'élection du Maire au scrutin secret à la majorité absolue. Au premier tour, la candidature de Monsieur Christophe CHALARD a obtenu 15 voix "pour" et 4 votes "nuls".

Monsieur CHALARD a été déclaré élu : MAIRE de Sainte Foy la Grande à la majorité absolue.

Sous la présidence de Monsieur CHALARD, il a été proposé d'arrêter le nombre d'Adjoints à 5 comme le permet la réglementation applicable, compte-tenu de la population de la commune de Sainte Foy la Grande au 1^{er} Janvier 2014.

Monsieur CHALARD a ensuite proposé une liste de 5 personnes aux fonctions d'Adjoint :

- M. Bruno BELTRAMI
- M. Jean-Luc BORT
- M. Philippe GOLFIER
- Mme Emilie GRANDET
- Mme Josette LAVOISIER

Aucune autre liste n'ayant été déposée, il a été procédé à l'élection des Adjoints au scrutin secret à la majorité absolue.

La liste présentée a obtenu 15 voix "pour" et 4 votes "nuls" et a été déclarée élue à la majorité absolue.

Monsieur BOUDIE, Député et Conseiller Municipal, s'est exprimé pour féliciter Monsieur CHALARD et confirmer ses engagements envers la Commune de Sainte Foy la Grande.

Monsieur CHALARD a ensuite remercié l'assemblée.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H
